
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Graveson (Bouches-du-Rhône) qui demande la création de commissaires populaires dans les départements, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Graveson (Bouches-du-Rhône) qui demande la création de commissaires populaires dans les départements, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26870_t1_0346_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et annonce qu'elle vient d'envoyer à l'avant-garde de l'armée du Rhin 6 cavaliers armés et équipés à ses frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Autun, 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

Des millions de bras étaient prêts à terrasser les vils satellites du despotisme; mais les bouches d'airain avaient épuisé la matière explosive qui fait voler la terreur et la mort dans tous rangs. Vous décrétâtes que dans toutes les communes de la République, les citoyens seraient invités à fabriquer du salpêtre avec dextérité. Nous nous empressâmes aussitôt d'établir des ateliers pour cette fabrication. Déjà 500 livres de cet ingrédient ont été envoyées à Dijon; et hier il en fut déposé 2 507 livres dans le magasin du district. Nous en augmenterons la quantité parce que nous nous occupons sans relâche de tout ce qui peut hâter la ruine des ennemis de la révolution; aussi nous envoyons à l'avant-garde de l'armée du Rhin six cavaliers armés et équipés qui ne soupirent qu'après le moment où ils pourront brûler quelques amorces à la barbe des prussiens; comme nous ne soupérons tous qu'après l'anéantissement des perfides et des traîtres et l'affermissement de la République une et indivisible ».

CLUYENE, CHANGARNIER, FRAGUIÈRE, DACHEVAUER [et une signature illisible].

26

La Société populaire de Manduel, district de Nîmes, fait passer à la Convention nationale deux adresses: dans l'une, elle la félicite du courage qu'elle a déployé contre les conspirateurs; et dans l'autre, elle lui rend grâces d'avoir mis les dépenses pour l'instruction publique au rang des dettes nationales.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Manduel, 10 germ. II] (4).

« Représentans du peuple français,

Vous avez fondé la liberté, vous en êtes aussi les conservateurs, plus d'une fois vous avez sauvé la patrie. En vain ses ennemis varient-ils les moyens de la perdre, votre sagesse déjoue sans cesse leurs perfides complots.

Nous venons applaudir au grand caractère, à l'énergie que vous avez développée dans la découverte de la nouvelle conspiration.

Nos ennemis ne pouvant vaincre notre courage par la force des armes, cherchaient à le vicier, l'énerver, le corrompre. Nous venons reconnaître que la vertu et la probité sont la garantie du gouvernement, que ceux qui corrompent cette garantie ne veulent point la République.

(1) P.V., XXXVII, 222. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1320; M.U., XXXIX, 425; C. Eg., n° 636; J. Matin, n° 694.

(2) C 303, pl. 1112, p. 35.

(3) P.V., XXXVII, 222. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); J. Paris, n° 504; C. Eg. n° 641.

(4) C 303, pl. 1112, p. 36, 37.

Nous venons reconnaître que la Convention sur laquelle les conspirateurs devaient exercer leurs projets dévastateurs, est l'objet de la reconnaissance publique et de nos espérances les plus chères, le point de ralliement de tous les Français, d'elle seule dépendent le salut du peuple, la liberté, le bonheur de la vertu, notre propre existence.

Vive la Convention, périsent ses ennemis. Ils sont ceux du peuple entier; ils le sont de l'humanité, puisqu'ils lui vouent l'esclavage ou la mort ».

LAUWIN, CANONGE, SABATIER.

[Manduel, 19 germ. II].

« Législateurs,

S'il est des lois qui aient entraîné tous les suffrages, celle de l'instruction publique est sans contredit de ce nombre. Jamais du sénat de Rome, jamais de l'aréopage d'Athènes, sont émanées des lois aussi salutaires, des lois aussi généralement accueillies. Licurgue et Solon n'enfantèrent jamais de tels prodiges; aussi notre Société a-t-elle reçu cette loi avec les plus vifs applaudissements; et un cri unanime de vive la Montagne, s'est fait entendre de toutes les parties de la salle.

Intimement convaincus, Augustes représentans, que l'éducation est la base et la pierre fondamentale de l'édifice du corps social, vous nous ordonnez d'instruire nos enfans et de leur faire sucer avec le lait le goût des vertus républicaines pour parvenir plus sûrement et plus facilement à vos fins; vous avez rangé les frais de leur éducation dans la classe des dépenses publiques. Vous n'attendez pas sans doute des éloges de notre part, ils sont indignes des vrais républicains; et des âmes fières dédaignent souverainement ces vaines fumées qu'un vil orgueil recherchait et exigeait même autrefois; vous avez néanmoins droit à notre gratitude, et comment vous la témoigner? Vous élever des temples, vous dresser des autels, ce serait nous contrarier en contrariant la raison qui seule mérite nos hommages et à qui seule nous avons juré de sacrifier.

Veillez donc agréer pour tout tribut de reconnaissance, celui de l'amour et l'apothéose que nous vous donnons dans nos cœurs ».

[mêmes signatures].

27

La Société populaire de Graveson (1) demande qu'il y ait dans tous les départements des commissaires populaires, pour juger promptement les ennemis de l'Etat.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (2).

(1) Bouches-du-Rhône.

(2) P.V., XXXVII, 222. Bⁱⁿ, 27 flor. (suppl^t); Mess. soir, n° 636; J. Paris, n° 504; J. Matin, n° 694.